



MINISTRE DE L'INTERIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

EVRY, le 13 août 2009

Handwritten notes: "1re Dep USP", "1er Dep BSO", "1er Dep" with a signature.

DIRECTION CENTRALE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
DE L'ESSONNE  
ÉTAT-MAJOR  
SC/MJ

**NOTE DE SERVICE**  
**N° 156 /DDSP/EM/2009**

- \*OBJET :** Mise en place d'une campagne de communication sur la conduite des véhicules prioritaires.
- \*JOINTE :** La charte du bon conducteur.  
Une affiche

Il ressort de différents sondages que l'opinion publique soutient le policier dans son action lorsqu'il agit avec professionnalisme.

De façon à ne pas entacher cette confiance et répondre toujours mieux aux attentes de nos concitoyens, je veux que, dans le département de l'Essonne, ce policier soit irréprochable dans l'exercice de ses missions, et qu'il fasse preuve d'un comportement exemplaire à tous les instants même lorsqu'il se trouve au volant d'un véhicule.

Les connaissances techniques et juridiques, le respect du code de déontologie, le vouvoiement des usagers, le discernement dans l'action constituent le fondement du métier de GARDIEN DE LA PAIX et la Charte du bon conducteur doit en être le prolongement.

Elle a été créée pour que chaque fonctionnaire s'engage dans une conduite responsable sur le respect des règles et du matériel quelle que soit la situation rencontrée, en intervention, hors intervention.

Cette charte comporte cinq objectifs :

- protéger l'intégrité des fonctionnaires,
- leur éviter des sanctions administratives, des actions financières récursoires, voire des condamnations pénales,
- conforter l'image de la police nationale et la relation police - population,
- responsabiliser chaque fonctionnaire lorsqu'il signe ce document,
- effectuer des économies budgétaires pour les redéployer sur l'amélioration des

Elle a été éditée sous la forme d'un opuscule plastifié que chaque fonctionnaire portera sur lui au même titre que « le code de déontologie ».

Cette première étape sera suivie d'une communication externe sur le sujet, destinée à sensibiliser la population sur les difficultés rencontrées par les policiers lors des interventions d'urgence et à améliorer l'image de la police auprès de celle-ci. Elle se déroulera en deux temps:

- affichage de la charte dans tous les halls d'accueil et salles d'appel,
- campagne de communication auprès des médias dès la signature de la Charte par l'ensemble des fonctionnaires.

Pour une mise en place rapide et efficace de cette action, vous recevrez par mail un exemplaire de « la charte du bon conducteur » que vous ferez signer à chaque fonctionnaire de votre service en deux exemplaires (l'un lui étant destiné, l'autre à classer au D.I), en insistant fermement sur l'exemplarité demandée.

Opuscules plastifiés et affiches vous seront transmis par voie de courrier ultérieurement.

LE CONTROLEUR GENERAL  
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

Jean-Claude BOREL-GARIN

**DESTINATAIRES :**

***Pour action :***

- Monsieur le Chef de l'Etat Major
- MM. Les Chefs de District
- Monsieur le Chef du SDN
- Mesdames et Messieurs les Chefs de Circonscription
- Monsieur le Chef de la SD
- Madame le Chef du SDIC
- Madame le Chef du SOP
- Monsieur le Commandant de la CS

***Pour information :***

- Mesdames et Messieurs les responsables des organisations syndicales